

Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule	GX-548-GN
Date de première immatriculation du véhicule	31/05/2024
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)	M*****5
Marque	YAMAHA

Situation Administrative du véhicule

Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)	Non
Immatriculation suspendue	Non
Opposition véhicule endommagé	Non
Immatriculation annulée	Non
Procédure de réparation contrôlée	Non
Véhicule volé	Non
Déclaration valant saisie	Aucune
Certificat d'immatriculation volé	Non
Gage	Aucun
Certificat d'immatriculation perdu	Oui
Certificat d'immatriculation duplicata	Oui

Historique du véhicule

11/04/2025 Perte de carte grise

31/05/2024 Première immatriculation d'un véhicule neuf

Certificat attestant la situation administrative au :

mercredi 18 juin 2025 (généralisé le samedi 21 juin 2025 à 15:37)

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histovec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 21 juillet 2025. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.

